

LES AIDES À DESTINATION DES APPRENTIS





LOGEMENT

ACTION LOGEMENT



L'aide "Mobili jeune" vous facilite l'accès au logement locatif si vous avez moins de 30 ans et être sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Votre dossier est à présenter dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation ou 3 mois avant la date de démarrage.

Cette aide, renouvelable chaque année, a pour objectif de **prendre en charge une partie du loyer entre 10 et 100€/mois pendant 12 mois maximum**, pour un logement individuel ou bien une chambre en internat.

POUR CELA, L'APPRENTI DOIT :

- avoir moins de 30 ans
- ne pas avoir de dossier MOBILI-JEUNE en cours chez Action Logement
- être salarié(e) d'une entreprise du secteur privé non agricole
- être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- être locataire d'un logement en proximité géographique avec son lieu de formation ou son entreprise
- avoir un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 100% du SMIC
- déposer sa demande 3 mois avant la date de démarrage de son cycle de formation ou bien jusqu'à 6 mois après cette date

À NOTER :

- **seul le salaire de l'apprenti est pris en compte dans le dépôt du dossier**
- à votre demande, nous vous fournirons les pièces justificatives qui vous seront demandées tel que la convention d'hébergement et la facturation mensuelle

N'hésitez pas à faire le test d'éligibilité pour estimer le montant de l'aide : <https://mobilijeune.actionlogement.fr/eligibilite>

Pour plus de renseignements : <https://www.actionlogement.fr/>

TROUVER UN LOGEMENT



La plateforme Form'toit propose une offre d'hébergement aux personnes en formation.

Pour plus de renseignements : <https://www.formtoit.org>

TRANSPORT



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Vous pouvez bénéficier d'une aide de **500€ pour passer votre permis B.**

En vigueur depuis le 1er janvier 2019, l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis s'adresse à tous les apprentis d'au moins 18 ans en contrat d'apprentissage. Elle a pour objectif de faciliter leurs déplacements entre leur domicile, leur CFA et leur employeur.

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA).

POUR CELA, L'APPRENTI DOIT :

- être âgé d'au moins 18 ans (la demande doit être datée après la date d'anniversaire)
- compléter et signer la demande d'aide (le formulaire vous sera envoyé par mail, à votre demande). *La date ne doit pas dépasser la fin du contrat d'apprentissage.*
- fournir une copie recto verso de sa carte nationale d'identité (ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité)
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B. Si possible remettre un relevé d'heures de conduite ou de présence code.
- fournir une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide. La mention permis B est obligatoire.
- fournir le RIB du jeune ou de son auto-école
- fournir la copie du contrat d'apprentissage.

L'apprenti ne doit pas avoir bénéficié de l'aide auparavant.

Le dossier est à rendre COMPLET au secrétariat de la MFR, dès que possible. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA REGION AURA



Vous pouvez bénéficier d'une aide régionale de **200€ pour passer le permis de conduire.** Il vous suffit d'être inscrit(e) dans une auto-école d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site de la région via le lien ci-dessous :

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/aide/385/289-financer-ma-formation-au-permis-de-conduire-orientation-formation.htm>

TER ILLICO-SOLIDAIRE

Les apprentis peuvent bénéficier de la **carte TER Illico Solidaire.**

Celle-ci est **gratuite et valable un an.** Elle vous offre **75% de réduction** sur l'achat de chaque billet TER dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à Mâcon et Genève Cornavin (via Bellegarde uniquement).

Pour plus d'informations, nous vous partageons le lien :

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/offres/tarifs/illico-solidaire> .

Jusqu'à 19 ans, ils peuvent également bénéficier du « Pack rentrée » via le lien :

<https://www.isere.fr/pack-rentree>

DIVERS

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



- Pass'Région
- Bourse au mérite
- Aide aux premiers équipements

Pour plus de renseignements : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

AIDES DU PRO BTP



Uniquement pour les apprentis de la filière électricité.

Retrouvez les aides à destination des apprenants grâce au lien : <https://www.probtp.com>

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance
50% en entreprise

MFR LE VILLAGE - CFA, 4 rue Michelet - 38490 St André-le-Gaz - Tél. 04 74 88 73 02 - www.mfr-village-saintandre.org

Filière Orientation (4^{ème}/3^{ème} d'orientation, Scolaire)

Filière Canin / Félin (Bac Pro CGESCF, Scolaire / Apprentissage)

Filière Électricité (CAP/BP Bac Pro/BTS, Apprentissage)

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Numéro UAI :
0382435R



Maison Familiale Rurale LE VILLAGE

Centre de Formation d'Apprentis

Etablissement privé sous contrat du Ministère de l'Agriculture

4 rue Michelet
38490 Saint-André-le-Gaz

Tél. : 04 74 88 73 02

Mail : mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr

SIRET : 42156674600010

Code APE : 9499Z

Site internet : <http://www.mfr-village-saintandre.org>